

Adolescents

Un P.I.A. pour les élèves de plus de 18 ans doit prévoir, de plus, des contacts avec les services pour adultes.

Le coordinateur organise des réunions de transition avec : l'étudiant, les parents, les autres membres de l'équipe et les services pour adultes.

Il aborde les aspects professionnels, résidentiels, médicaux, financiers, des loisirs et de la vie sociale.

Le PIA vous intéresse ?

En tant qu'élève ou parents, vous êtes invités à participer à l'élaboration du PIA. C'est votre droit !

Parlez-en au titulaire de classe ou à la direction de l'école.

Pour plus d'informations, consultez le site : www.afrahm.be

En cas de difficultés, n'hésitez pas à contacter une association de parents :

FAPEO ; UFAPEC
AFrAHM ; AP³
APEM-T21 ; APEPA

Plan Individuel d'Apprentissage P.I.A.

Mode d'emploi
pour l'élève et ses parents

AFrAHM asbl
AP³ asbl

APEM-T21 asbl

APEPA asbl



Le P.I.A., l'outil majeur de collaboration avec la famille... et l'élève !

Qu'est-ce que le P.I.A. ?

Le Plan Individuel d'Apprentissage est un outil méthodologique élaboré pour chaque élève de l'enseignement spécialisé en Belgique et ajusté durant toute sa scolarité par le Conseil de classe, sur base des observations fournies par ses différents membres et des données communiquées par l'organisme de guidance des élèves. Il énumère des objectifs particuliers à atteindre durant une période déterminée. C'est à partir des données du P.I.A. que chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire met en œuvre le travail d'éducation, de rééducation et de formation.

L'élève et ses parents ou, à défaut, leur délégué, sont invités à l'élaboration du P.I.A.

Source : Décret organisant l'enseignement spécialisé du 03-03-2004, modifié le 10-02-2011.

Comment mettre au point le P.I.A. ?

Le P.I.A., **en tant que processus**, est préparé par un coordinateur (le titulaire de classe par exemple) qui prend contact avec l'élève et ses parents (ou à défaut, son délégué) et tous les intervenants (les enseignants, la direction de l'école, le centre PMS, les intervenants extérieurs à l'école, etc.). Le coordinateur présente le projet de P.I.A. au conseil de classe, qui l'approuve ou propose l'une ou l'autre modification. Dans ce cas, le coordinateur reprend contact avec l'élève et ses parents pour approfondir le P.I.A.

Ce que tu fais pour moi, si tu le fais sans moi, tu le fais contre moi.

Proverbe marocain

Le P.I.A. est un document de travail qui reprend :

- les objectifs prévus durant une période de temps variable selon l'élève
- les responsables du travail à faire pour atteindre ces objectifs
- les échéances (jusqu'à 3 mois, puisqu'il y a 3 conseils de classe par an).

Des indications de méthodologie et d'évaluation notamment peuvent figurer sur le P.I.A.

Le P.I.A. doit être rédigé de manière à ce que le langage soit adapté à chaque partenaire. Il doit comprendre des objectifs correctement formulés, et dans les divers domaines importants.

Pour connaître l'état d'avancement de la réalisation des objectifs, contacter le coordinateur ou l'intervenant qui figure sur le P.I.A. que vous avez reçu.